



BULLETIN D'INSCRIPTION
Soirée Découverte de Jeunes Talents 2025
A retourner impérativement avant le 15 novembre 2024
Avec le règlement signé

Nom : Prénom* :

Adresse* : _____

Téléphone : _____ Email* : _____

Age* : _____ Date de Naissance* _____

Parmi les trois catégories : 1 MUSIQUE instrument ou chant , seul ou en groupe ,

2 ARTS DE LA SCENE : danse , théâtre, humoriste , cirque

3 JEUNES POUSSÉS moins de 12 ans

Je candidate dans la catégorie : 1 () 2 () 3 ()

Précisez votre prestation

Si groupe, nombre de personnes : _____

Durée approximative : _____ Besoin en matériel(s): _____

J'autorise le Lions Club de Thann Cernay à photographier ou filmer ma prestation pour une utilisation sur son site Internet et dans les médias conformément aux dispositions de l'art 4 du règlement ci joint , ainsi que pour l'affiche de présentation de la prochaine soirée Jeunes Talents

Date : _____ Signature : _____

Pour les candidats mineurs, autorisation parentale :

nous soussignés, Mme / M (*) _____ ,

représentant(e) légal(e) de (*) _____ ,

autorisons notre fils / fille à participer à la soirée "Découverte Jeunes Talents" organisée

par le Lions Club de Thann Cernay, édition 2025.



Date : _____ Signature(s) : _____

(*) : Prénom Nom

PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES

Dans le cadre de sa manifestation « DECOUVERTE de JEUNES TALENTS », Le LIONS CLUB de THANN CERNAY , recueille des données personnelles des candidats.

Le LIONS CLUB de THANN CERNAY représenté par son Président en exercice , responsable de traitement traite les données recueillies pour **l'organisation des sélections et le déroulement de la soirée.**

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement ci joint .

Formulaire à retourner scanné par email à :



REGLEMENT

Article 1 : Objet

Le Lions Club de Thann-Cernay organise une manifestation donnant la possibilité à tous les jeunes de 7 à 22 ans de se produire devant un public.

Il s'agit de mettre à l'honneur de jeunes talents et de leur permettre de présenter leur numéro (danse, théâtre, chant, magie, musique, arts du cirque, humour, art visuel...) pendant 3 à 7 minutes. Le numéro peut être présenté seul, ou par un groupe ou une troupe.

Article 2 : Organisation

L'inscription des candidatures est libre et gratuite.

Déroulement des inscriptions/Présélections

Pour permettre cette manifestation, deux phases sont à respecter:

- Première phase: Dossier inscription

Le bulletin d'inscription pourra être obtenu sur simple demande par email adressé à :

JeunesTalentsTC@gmail.com

Il est également téléchargeable :

page FB Jeunes Talents LCThann-Cernay

<http://lions-thann.blogspot.com>

Les dossiers d'inscription complets sont à retourner **avant le 15 novembre 2024** par e-mail à

JeunesTalentsTC@gmail.com

Ces dossiers devront comporter

- le bulletin d'inscription dûment complété et signé (signature d'un parent – représentant légal - lorsque le candidat est mineur).
- le présent règlement dûment paraphé et signé (signature d'un parent – représentant légal - lorsque le candidat est mineur).

Dans le cas d'un groupe, chaque membre doit compléter et signer un bulletin d'inscription (ou de l'un de ses parents pour les membres mineurs).

La réception de l'inscription sera confirmée par email dès réception du dossier complet.



La confirmation comprendra des informations générales relatives au déroulement des auditions

Ne peuvent s'inscrire les descendants et collatéraux des membres du Comité de sélection et du Jury.

- Deuxième phase: Les auditions

Les auditions se dérouleront le 30 novembre et le 7 décembre à CERNAY

Les candidats seront informés de leur sélection pour participer à la soirée du 1^{er} février **avant fin décembre 2024**

Article 3 : Comité/Jury et prix

3.1 Composition et prérogatives du Comité de sélection et du Jury

Un Comité de sélection composé notamment de membres du Lions Club auditionnera les candidats qui pourront se produire lors de la manifestation.

À cette occasion, le Comité définira également des catégories homogènes en fonction du nombre et de l'âge des candidats.

Lors de la manifestation, les prestations seront jugées par un Jury composé de personnalités qualifiées du monde musical ou artistique (artistes, professeurs, chefs d'orchestre, journalistes, directeurs de théâtres ou d'opéras...)

Les délibérations du Comité de sélection et du Jury sont secrètes et ses décisions sans appel. Un membre du Jury qui est ou a été le professeur d'un candidat ne peut participer aux votes le concernant et veillera à ce titre à donner pouvoir à un autre membre.

Le bureau du Lions Club de Thann-Cernay est seul habilité à prendre les décisions propres à régler tout problème lié à l'organisation des épreuves qui ne trouveraient pas de réponse clairement explicitée dans le présent règlement.

3.2 Prix :

Des prix seront attribués aux lauréats dans chacune des catégories définies par le Comité de sélection.

Article 4 : Aspects légaux

La manifestation donnera lieu à des photographies et vidéos par le Lions Club à des seules fins de communication et de promotion des activités du Club, sans finalité commerciale de quelque ordre que ce soit.

L'inscription d'une personne majeure ou mineure (dûment autorisée par un de ses représentant légaux) implique en conséquence que les candidats (et leurs représentants



légaux) autorisent le Lions Club à :

- réaliser des images par un dispositif analogique ou numérique de captation d'images (photographies, vidéos) ;
- utiliser les prises de vue réalisées en vue de leur publication sur le site Internet du Club, et le cas échéant de la réalisation d'un montage sur un support audio-visuel numérique ou de leur publication dans un article/d'une plaquette sur support papier ou pour l'affiche de la prochaine soirée Découverte de Jeunes Talents

Les images réalisées pourront ainsi être reproduites et représentées sur le site Internet à l'adresse indiquée ci-après : <http://lions-thann-blogspot.com> ainsi que sur le site Facebook de la manifestation et du club , ou toute autre adresse de substitution créée par le Lions Club. Les candidats se déclarent informés du fait que les prises de vues réalisées seront diffusées sur le réseau internet et que la communication au public ainsi réalisée ne peut pas nécessairement être contrôlée (caches, risque de création de liens hypertextes, copies des photographies ou vidéos).

L'autorisation est accordée à titre gratuit. En conséquence, aucune rémunération ou dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamée au Lions Club.

Le Lions Club s'interdit :

- de céder ou concéder le bénéfice de la présente autorisation à un tiers et ;
- de diffuser toute prise de vue qui pourrait porter atteinte à la dignité, à l'honneur de la personne photographiée ou filmée.

Les candidats (ou leurs représentants légaux) pourront à tout moment demander à ce que les prises de vue soient retirées du site ou fassent l'objet d'un floutage. Cette demande sera formulée auprès du Président en exercice du Lions Club de Thann-Cernay par lettre recommandée avec accusé de réception. Le retrait ou le floutage sera effectué dans un délai raisonnable au regard des contraintes techniques imposées par la modification de la ou des pages dont le Lions Club assure directement la maintenance et sur lesquelles figurent les prises de vues.

Le Lions Club décline toute responsabilité s'agissant des copies ou caches dont techniquement il ne peut avoir la maîtrise.

La participation à cette manifestation sous-entend l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Art 5 Protection des données

Dans le cadre de la manifestation JEUNES TALENTS , vos données personnelles sont collectées dans et sous les conditions prévues par le RGPD

. La base légale du traitement est le consentement



Les données marquées par un astérisque dans le questionnaire doivent obligatoirement être fournies.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Membres de la commission Jeunes Talents qui composent le Jury de pré sélection
- Jury de sélection qui est composé de professionnels ayant les compétences nécessaires en matière artistique
- Imprimeur pour la plaquette de présentation

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'organisation de la manifestation. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données dans les conditions prévues par le RGPD

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le LIONS CLUB de Thann Cernay par courrier adressé au Siège social Maison des Associations 1 faubourg des Vosges à CERNAY 68700

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Protection des données

Je soussigné : Nom.....PrénomA ge

Ou si enfant mineur

Réprésentant légal de l'enfant mineur :

Donne expressement mon consentement au traitement de mes/ses données personnelles dans les conditions ci dessus définies

Fait àle

Signature Précédée de la mention Lu et Approuvé

Le candidat ou son représentant légal